



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Bruselas
MARE.C5/JS/vr/Ares
mare.c.5(2022)7683283

Objet : Demande conjointe CC EOS/NSAC pour l'harmonisation des guides d'identification des pocheteaux et raies à l'échelle de l'UE

Chers M. Brouckaert et M. Fisher,

Je vous écris en réponse à votre lettre du 15 septembre 2022, dans laquelle vous demandiez un soutien spécifique à la Commission concernant l'harmonisation des guides d'identification des pocheteaux et raies pour les pêcheurs dans les eaux de l'UE.

Nous apprécions votre travail sur l'harmonisation des mesures de gestion pour les pocheteaux et les raies dans la mer du Nord et les Eaux Occidentales Septentrionales. Nous vous sommes également reconnaissants de vos efforts pour rechercher une normalisation des guides d'identification existants, encourager une formation pertinente et diffuser les connaissances existantes par le biais de guides d'identification.

La Commission a examiné votre demande sous plusieurs angles et souhaite partager cette information avec vous.

Les possibilités actuelles d'offrir un financement scientifique direct, de la part de la Commission, ont été examinées. Les mesures proposées par le CC EOS et le NSAC peuvent être considérées comme une action de communication plutôt que scientifique. Par conséquent, nos contrats-cadres actuels pour la mer du Nord et les Eaux Occidentales Septentrionales ne seraient pas un outil approprié pour fournir un soutien à la production de matériel de communication. En ce qui concerne les mesures de soutien futures, il serait utile d'examiner les progrès qui ont été réalisés lors de la mise en œuvre des projets de subvention (financés par la FAO ou EU-Interreg).

En ce qui concerne le rôle d'un éventuel financement du FEAMPA pour les mesures futures, nous voudrions souligner que les négociations sur les programmes nationaux du FEAMPA sont presque finalisées ; ce qui implique que les objectifs et les types d'action sont désormais définis.

M. Emiel Brouckaert
Président du Comité Exécutif
du CC EOS

M. Kenn Skau Fisher
Président du Comité Exécutif
du NSAC

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, BELGIQUE/BELGIË - Tel. +32 22991111
Office: J-99 05/014 - Tel. direct line +32 229-50483

Charlina.VITCHEVA@ec.europa.eu

Une fois les programmes adoptés, les autorités de gestion des États membres sélectionneront les propositions de financement susceptibles de fournir contribution la plus importante aux objectifs du programme. Conformément à la répartition des responsabilités dans le cadre de la gestion partagée, la Commission ne pouvait que recommander aux États membres concernés d'envisager de définir les mesures que vous proposez comme un type d'action plus générique au titre de l'objectif spécifique (OS) 1.1 ou OS 1.6 dans leurs programmes, si eux-mêmes et d'autres EM serait prêt à réunir des fonds dans un projet commun.

En outre, dans de nombreux programmes du FEAMPA, les États membres proposent également des formations aux pêcheurs sur la gestion plus durable de la pêche. S'ils le souhaitent, les EM pourront financer un élément de formation une fois que la publication aura fourni des orientations sur ce qui est nécessaire, et si elle s'aligne sur les ambitions des EM énoncées dans le programme.

Nous restons disponibles pour toute autre discussion sur les questions ci-dessus.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA